

Conditions de participation :

Article 1 Concours

Nestlé Suisse SA organise, du 01.11.2023 au 31.12.2023 inclus, dans sa campagne Veganuary Garden Gourmet Nestlé Professional un concours gratuit sans obligation d'achat. Pour y participer, les personnes intéressées doivent fournir leurs coordonnées et être prêtes à être contactées par un employé de Nestlé Professional pour parler de la gamme Garden Gourmet pour la restauration.

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne travaillant dans le secteur de la restauration en Suisse ou au Liechtenstein et âgée de plus de 18 ans au moment de sa participation.

Article 3 Participation

3.1 Nestlé Suisse SA informe les internautes que, bien que le site www.nestleprofessional.ch soit consultable mondialement, le site et le concours ont été formatés et sont réservés aux seules personnes résidant en Suisse et au Liechtenstein.

3.2 3.2 En participant à ce concours le participant accepte ces conditions de participation dans leur totalité et sans réserve. Le participant peut participer une seule fois au concours. Afin d'éviter des participations non conformes aux présentes conditions de participation, Nestlé Suisse SA pourra être amenée à limiter la participation au concours par des moyens techniques (notamment limitation à une participation par adresse IP ou adresse e-mail). Dans ce cas, Nestlé Suisse SA ne pourra pas être tenue responsable en cas d'impossibilité de participation.

3.3 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours ses données personnelles soient collectées et traitées par Nestlé Suisse SA et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données.

3.4 D'autre part, le participant s'engage notamment à :

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.

- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.

- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.

- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.

- Ne pas usurper l'identité d'un tiers ou d'utiliser un faux nom.

- Ne pas utiliser de procédé contraire à la bonne foi pour accroître ses chances de gain ou les chances de gain de tiers, par le biais de solutions technologiques ou d'astuces en tout genre (par exemple recours à des groupes de vote sur les réseaux sociaux). Toute personne contrevenant à ces interdictions ou adoptant des comportements analogues pourra être exclue du concours et/ou sera privé de gain. Nestlé Suisse SA se réserve le droit

d'entreprendre également toute démarche judiciaire ou administrative pour le cas où ces comportements devaient enfreindre la loi ou compromettre ses intérêts.

- 3.5 Nestlé Suisse SA est libre d'annuler tout ou partie du concours en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.

Article 4 Prix

- 4.1 Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces. Nestlé Suisse SA peut en tout temps décider de remplacer les prix par d'autres équivalents.
- 4.2 Nestlé Suisse SA et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.). En outre, si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 6 mois après avoir reçu la communication de son gain, le droit au gain sera définitivement perdu.
- 4.3 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.
- 4.4 Nestlé Suisse SA se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots.
- 4.5 Les gagnants sont avertis par écrit.

Article 5 Responsabilité

- 5.1 Nestlé Suisse SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.
- 5.2 Nestlé Suisse SA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.
- 5.3 En outre, Nestlé Suisse SA ne saurait être tenue pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation [et processus de vote]), les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.
- 5.4 Nestlé Suisse SA ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.nestleprofessional.ch ou à participer au concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.
- 5.5 Nestlé Suisse SA ne peut être tenue responsable :
- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
 - Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
 - Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
 - D'autres dysfonctionnements.

- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

Article 6 For et droit applicable

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le for est à Vevey. Le droit suisse est applicable.

Vevey, Octobre, 2023